

# Avis aux producteurs Agence de vente des agneaux lourds

20 juin 2007



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE  
Agneau lourd

## Les premières semaines en chiffres

Le 5 juin dernier, la Fédération recevait les premières offres de vente d'agneaux des producteurs. Le lendemain, le 6 juin, c'était au tour des acheteurs de déposer leurs offres d'achat. En tout, la Fédération a reçu des offres de vente des producteurs totalisant 394 agneaux

|  | Semaine 24<br>3 juin 2007 |                       | Semaine 25<br>10 juin 2007 |                       |
|--|---------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
|  | Nombre<br>d'offres        | Quantité<br>d'agneaux | Nombre<br>d'offres         | Quantité<br>d'agneaux |
| <b>Offres des producteurs</b>  | 41                        | 394                   | 73                         | 897                   |
| <b>Offres des acheteurs</b>  | 11                        | 459                   | 13                         | 970                   |
| <b>Quantité confirmée</b><br>(pour livraison la semaine<br>suivante) |                           | 375                   |                            | 897                   |

(Données disponibles au moment d'écrire ces lignes.)

et les offres d'achat de 11 acheteurs pour un total de 459 agneaux. En tenant compte des lieux de livraison et des autres paramètres de l'Agence, c'est 375 agneaux qui ont été confirmés pour livraison dans la semaine débutant le dimanche 10 juin 2007. Il faut aussi souligner qu'un nombre croissant de producteurs et d'acheteurs font leurs offres via le site Internet de l'Agence de vente :

[www.agenceagneaux.qc.ca](http://www.agenceagneaux.qc.ca).

La Fédération a assuré une présence lors des ventes à l'Encan de St-Hyacinthe afin de rappeler tant aux producteurs qu'aux acheteurs qu'ils doivent désormais transiger les agneaux lourds via l'Agence de vente. Quelques lots d'agneaux lourds ont été transigés à l'Encan malgré le mot d'ordre qui avait été convenu entre l'Encan et la Fédération. Des ententes avec le Réseau Encan Québec sont à compléter cette semaine afin de s'assurer que tous les agneaux lourds soient annoncés à l'Agence.

## Entente avec les mandataires

Suite à l'invitation faite par la Fédération, quatre organisations ont choisi de conclure une entente avec la Fédération pour agir comme mandataire. Il s'agit de :

- La Folie Bergère
- Coop des producteurs du KRT
- Coopérative Nobl'Est
- Fédération UPA Gaspésie - Les Iles

Ces ententes ont été ratifiées par la Fédération et ont été déposées à la RMAAQ pour homologation.

Les producteurs qui le désirent sont invités à conclure l'entente avec l'un ou l'autre de ces mandataires, autorisant ainsi la Fédération à transmettre les informations sur les offres de ventes au mandataire choisi. Un modèle d'entente est disponible à la Fédération ou auprès des mandataires.

## Garantie de paiement: dans l'attente d'une action de la RMAAQ

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Agence de vente, les acheteurs peuvent déposer un bon de garantie selon les modalités du projet de convention de la Fédération ou encore déposer à chaque semaine dans le compte de l'Agence la somme des achats confirmés.

À ce jour, 8 acheteurs ont choisi de déposer un bon de garantie et 5 d'entre eux ont aussi signé la convention de garantie de paiement proposée par la Fédération.

On se rappelle que le 23 mai, la Fédération déposait à la RMAAQ une demande à l'effet :

- Que la RMAAQ se saisisse du dossier et qu'elle entende les représentations des parties;
- Qu'elle décrète les modalités de garantie de paiement des acheteurs.

## Décision de la RMAAQ sur le prix

La RMAAQ rendait, le 6 juin dernier, sa décision sur le prix de l'agneau lourd transigé dans le cadre de l'Agence de vente en le fixant à 7,18 \$/kilo, carcasse chaude.

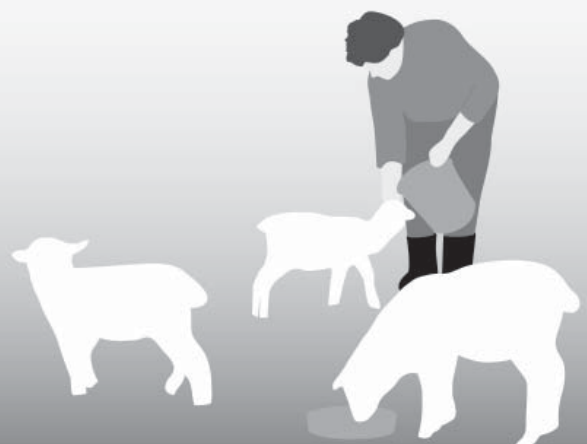
On retient de cette décision que la RMAAQ :

- A jugé opportun de ne fixer le prix des agneaux lourds que pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2007. Ainsi, la Fédération doit dès le mois d'août prochain entreprendre des négociations avec les acheteurs pour les prix des périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 30 mai 2008 puis du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2008;
- A établi à 7,18 \$/kg en utilisant le « prix ajusté 2006 » de 7,02 \$ basé sur l'enquête annuelle de la Financière agricole du Québec puis indexé de 2,23 % pour tenir compte des prix observés durant les quatre premiers mois de 2007;
- N'a pas retenu la demande des acheteurs d'établir un prix différent pour chacune des catégories de poids.

Ainsi, le prix des agneaux lourds est de 7,18 \$/kg, carcasse chaude, jusqu'au 30 novembre 2007.

### ATTENTION!

Le prix de 7,18 \$/kg est un prix brut au producteur pour les agneaux lourds rendus au point de livraison demandé par l'acheteur. Pour un agneau lourd de 22 kg carcasse chaude (ou 103,2 lbs vif), cela correspond à un agneau de 157,96 \$ à un indice de classification de 100, soit environ 1,53\$/lbs poids vif. De ce prix, il faut soustraire les frais de l'Agence de vente (5 \$/tête) et de la classification (1,75 \$/tête).



# Comment calculer le poids des agneaux

Plusieurs producteurs nous font part de leurs difficultés à évaluer le poids des agneaux pour compléter leurs offres de vente hebdomadaire. Voici quelques facteurs de conversion qui pourront faciliter l'évaluation :

| Catégorie de poids de l'Agence | Poids carcasse (kg)   | Conversion poids vif (rendement : 47 %) | Conversion kg à lb (2,2046 lb = 1 kg) |
|--------------------------------|-----------------------|---|---------------------------------------|
| <b>1</b>                       | <b>16,4 à 19,9 kg</b> |   |                                       |
|                                | exemple à 18 kg       | 38,3 kg vif                             | 84,4 lb vif                           |
| <b>2</b>                       | <b>20 à 23,9 kg</b>   |   |                                       |
|                                | exemple à 22 kg       | 46,8 kg vif                             | 103,2 lb vif                          |
| <b>3</b>                       | <b>24 kg et plus</b>  |   |                                       |
|                                | exemple à 24 kg       | 51,1 kg vif                             | 112,6 lb vif                          |

Un producteur qui a des agneaux d'un poids moyen de 105 lb annoncera donc ses agneaux dans la catégorie 2. Il devra aussi tenir compte de la perte de poids durant le transport, qui varie selon la distance parcourue (entre 1 % et 3 % du poids lors du chargement). Il est évident que ces calculs doivent tenir compte du rendement carcasse et du moment de la pesée.

**A ne pas oublier :** la marge d'erreur de 10 % en plus et en moins (sauf pour le poids minimum de la catégorie 1, qui est fixe à 16,4 kg).

**Se référer aux pages 10 et 11 du Ovin Québec de mai 2007** (volume 7, numéro 2) pour plus d'explications.

## Bien compléter son offre de vente

Afin de faciliter le traitement de votre offre de vente et éviter des erreurs, nous vous demandons de vous assurer que toutes les informations concernant votre offre y sont claires en indiquant :

- La date de la semaine de livraison prévue (soit le dimanche de la semaine suivante du dépôt de votre offre);
- La quantité de manière précise (éviter les informations telles que : « entre 5 et 15 »);
- Le nom de l'acheteur à qui vous désirez offrir vos agneaux ainsi que le lieu de livraison;
- La catégorie de poids (vous référer au tableau ci-haut pour vous guider);
- Votre numéro de télécopieur ou votre adresse courriel auquel on vous confirmera les livraisons que vous aurez à faire.

## Engagements annuels

La convention et le Règlement prévoient la possibilité pour les acheteurs et les producteurs de déposer et conclure des engagements annuels. Pour la première année d'application, l'engagement annuel sera valide jusqu'au 15 décembre 2007, puis un nouvel engagement sera pris pour la période du 15 décembre 2007 au 30 novembre 2008.

Voici le calendrier des actions et des dates limites pour 2007 :

| Action   | Date limite     |
|--|-----------------|
| Dépôt des offres d'engagement annuel par les acheteurs                             | 29 juin 2007    |
| Publication par la Fédération de la liste des acheteurs et des engagements offerts | 3 juillet 2007  |
| Dépôt à la Fédération des engagements des producteurs                              | 24 juillet 2007 |
| Confirmation par la Fédération des engagements aux producteurs                     | 27 juillet 2007 |
| Signature des engagements par les producteurs                                      | 2 août 2007     |
| Confirmation par la Fédération aux acheteurs des engagements                       | 3 août 2007     |
| Début des livraisons d'agneaux en vertu des engagements annuels                    | 6 août 2007     |

## Classification

La Fédération complète ses ententes avec les classificateurs dans les différents abattoirs d'agneaux connus. À ce jour, le service de classification est disponible aux abattoirs suivants :

- Abattoir Luceville
- Abattoir Coop 2 Rives (anciennement Morrissette)
- Abattoir Viandes Forget
- Abattoir Veaux de Charlevoix
- Abattoir Lafrance
- Abattoir Petite-Nation

## Mémoire d'abattage

Les carcasses d'agneaux doivent être pesées chaudes, immédiatement après l'abattage et l'éviscération et avant la sortie du plancher d'abattage.

L'acheteur est responsable de transmettre à la Fédération le mémoire d'abattage comprenant notamment le numéro d'identification ATQ ainsi que le poids de chaque carcasse. Ces informations doivent être transmises **durant les 24 heures suivant l'abattage des agneaux.**

Pour faciliter la tâche à l'Agence, les producteurs ou leur mandataire doivent faire parvenir à la Fédération la liste des agneaux livrés avec leur numéro de boucle d'identification.

